Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/03/2026 - 34340 - 2023 B 08115 - 949 569 123 - ABM SERVICES BTP

Greffe du tribunal
des activités économiques de Paris
Acte déposé le
06 MARS 2026
Sous le N° 03434

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
Exercice clos le 31 décembre 2024

Fondement juridique :
Conformément aux articles L227-9, L232-1 et suivants du Code de commerce, et aux stipulations statutaires.

L'an 2025, le 12 Juin à 10 :45.

Les associés de la société ABM SERVICES BTP, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

Présidence

La séance est présidée par :

Monsieur BEN MASAOUD Abdallah
Né le 22/06/1984 à Tataouine (Tunisie)
Demeurant 1, Rue de la Madone – 75018 Paris
De nationalité tunisienne
Marié sous le régime de séparation des biens
Président de la société

Est présent :

Monsieur YOUSSEF Mohamed
Né le 20/08/1990 à M'saken (Tunisie)
Demeurant 16, Rue de Douai – 75009 Paris
De nationalité tunisienne
Marié sous le régime de séparation des biens
Associé

Le Président constate que les associés présents ou représentés détiennent la totalité du capital social et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Examen et approbation des comptes annuels 2024
2. Affectation du résultat
3. Quitus au Président
4. Pouvoirs pour formalités

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes

Après présentation :

- Du rapport de gestion du Président,
- Des comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) établis conformément aux articles L123-12 et suivants du Code de commerce,

L'Assemblée Générale :

✓ Approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
faisant apparaître :

Un bénéfice net de 15 058,00 €

Les comptes sont arrêtés tels que présentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée constate :

- Bénéfice de l'exercice : 15 058,00 €
- Report à nouveau antérieur : 2 516,00 €
- Capital social : 2 000 €

Conformément aux dispositions de l'article L232-10 du Code de commerce :

Il est décidé :

D'affecter la totalité du bénéfice de 15 058,00 € au compte Report à nouveau.

Le report à nouveau s'élève désormais à :

17 574,00 €

Aucune distribution de dividendes n'est décidée au titre de ce premier exercice.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Quitus

L'Assemblée donne quitus entier et sans réserve au Président,
Monsieur BEN MASAOUD Abdallah,
pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original du présent procès-verbal pour effectuer :

- Le dépôt des comptes au greffe du Tribunal de commerce de Paris,
- Toutes formalités légales nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Paris,
Le 12 Juin 2025

Signatures :

Le Président
BEN MASAOUD Abdallah

L'Associé
YOUSSEF Mohamed

Consultation du compte fiscal
949 569 123 SAS ABM SERVICES BTP
Déclaration déposée en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2024 (Dépôt récapitulatif)
IS

Imprimé 2065 du 20/07/2025

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes	
Déclaration néante	
Si PME innovantes	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)	

A ADRESSES DE L'ENTREPRISE

adresse du siège social	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement	
Adresse de messagerie	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :	
ECF		Désignation du prestataire	

Nom et adresse du comptable	Salarié/Indépendant :		Tél :	
Nom et adresse du conseil	Salarié/Indépendant :		Tél :	
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné	n° d'agrément			
Visa : CGA		Viseur conventionné		

Je certifie conforme à l'original

Imprimé 2065 du 20/07/2025

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal	
Bénéfice imposable au taux normal	
Bénéfice imposable à 15 %	17 715
Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	
Plus-values à long terme au taux de 19%	
Autres Plus-values imposables au taux de 19%	
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
Plus-values exonérées art. 238 quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	
Société d'investissements immobiliers côtée		Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	

Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer	
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI	

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %	

Imprimé 2065BIS du 20/07/2025

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Formulaire néant : X

I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.		
- Payées par la société elle-même	(a)	
- Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%	(j)	
7. Montant des revenus répartis — total (a à h)		

J - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) – SARL - tous les associés ; – SCA - associés gérants ; – SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montants des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Rembour-sements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Rembour-sements 8

K - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)

Adresses des autres établissements

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MVLT imposées à	0%	15%	19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents et	

perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Imprimé 2033A du 20/07/2025

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF

			Exercice clos en N		
			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012	
	Autres	014		016	
Immobilisations corporelles		028	7 628	030 1 496	6 132
Immobilisations financières (1)		040		042	
	Total I (5)	044	7 628	048 1 496	6 132
Actif circulant					
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052	
	Marchandises	060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	52 298	070	52 298
	Autres (3)	072	78 811	074	78 811
Valeurs mobilières de placement		080		082	
Disponibilités		084	4 660	086	4 660
Charges constatées d'avance		092		094	
	Total II	096	135 769	098	135 769
	Total général (I + II)	110	143 397	112 1 496	141 901

PASSIF

			Exercice N NET
Capitaux propres			
Capital social ou individuel		120	2 000
Écarts de réévaluation		124	
Réserve légale		126	
Réserves réglementées		130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	131	) 132	
Report à nouveau		134	2 516
Résultat de l'exercice		136	15 058
Subventions d'investissement		137	
Provisions réglementées		140	
	Total I	142	19 574
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
Dettes (4)			
Emprunts et dettes assimilées		156	750
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
Fournisseurs et comptes rattachés		166	55 681
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	172	18 280
Comptes courants d'associés		173	
Autres dettes		175	47 616
Produits constatés d'avance		174	
	Total III	176	122 327
	Total général (I + II + III)	180	141 901

Renvois							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 20/07/2025

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

					Exercice N	
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
Production vendue	biens		215		214	
	services		217		218	185 521
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	185 521
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	1 374
Variation de stock (marchandises)					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)					240	
Autres charges externes	dont crédit bail :	mobilier		immobilier	242	93 804
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle	243		)	244	680
Rémunérations du personnel					250	57 225
Charges sociales					252	12 809
Dotations aux amortissements					254	1 385
dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI					255	
Dotations aux provisions					256	
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		)	262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	167 277
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	18 244
Produits et charges divers						
Produits financiers				(III)	280	
Produits exceptionnels				(IV)	290	
Charges financières				(V)	294	
Charges exceptionnelles	(Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		) (VI)	300	529
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices				(VII)	306	2 657
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	15 058

B. RÉSULTAT FISCAL		1		2
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2	312	15 058	314	
Réintégrations				
Rémunérations et avantages personnels non déductibles	316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
Provisions non déductibles	322			
Impôts et taxes non déductibles	324	2 657		
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
Déductions				
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986			
Zone franche urbaine (art. 44 octies A)	987			
Zone restruct. défense (art. 44 terdecies)	127			
Zone revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138			
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies O A)	989			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		342	
Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181			
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992			
Investissements et souscriptions outre-mer	344			
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	345			
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993			
Divers, dont : Créance due au report en arrière du déficit	346			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	17 715	354	
Déficits				
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)	356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement) dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	17 715	372	

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 20/07/2025

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES/MOINS-VALUES

Formulaire néant ☐

IMMOBILISATIONS ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440	948	442	49	444		446	997		
Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452		454		456			
Matériel de transport	460	6 680	462	1 447	464		466	8 127		
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL	490	7 628	492	1 496	494		496	9 124		

AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500		502		504		506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	510		512		514		516		
Constructions	520		522		524		526		
Installations techniques matériel et outillage industriels	530	0	532	49	534		536	49	
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
Matériel de transport	550	111	552	1 336	554		556	1 447	
Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL	570	111	572	1 385	574		576	1 496	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584

Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589

Plus-values taxables à 19%	579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033D du 20/07/2025

2033D — RELEVÉ DES PROVISIONS AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire néant : X

I | RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
		Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
		Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations	630		632		634		636	
		Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
		Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
		Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL			680		682		684		686	

B	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	Dotations		Reprises	
Fonds commercial		681		683	
Autres immobilisations incorporelles		700		705	
Terrains		710		715	
Constructions		720		725	
Installations techniques, matériel et outillage		730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers		740		745	
Matériel de transport		750		755	
Autres immobilisations corporelles		760		765	
	TOTAL	770		775	

C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
	TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)	780	

II | DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	

III | DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

2033-E DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire néant

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I) Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	185 521
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	185 521

II) Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III) Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	1 374
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	93 803
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	95 177

IV) Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	**Total 1 + Total 2 - Total 3**	137	90 344

V) Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE			020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	du		au	
Date de cessation			186	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	5
dont apprentis	657	0
dont handicapés	651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	5

Imprimé 2033F du 20/07/2025

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société) — 2033-F

				Formulaire néant	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	100
Total des lignes 901 + 903	905	2	Total des lignes 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention	
Adresse (N°, type etlibellé voie)					
Code Postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre :	Nom de famille	MONSIEUR	Prénom(s)	BEN MASAOUD ABDALLAH	
Nom d'usage		Nb de parts ou actions	50	% de détention	50,00
Naissance					
Date	22/06/1984	N° Département TATAOUINE	Commune	99	Pays TUNISIE
Adresse (N°, type et libellé voie)	1 RUE DE LA MADONE				
Code Postal	75018	Commune	PARIS	Pays	FRANCE

Titre :	Nom de famille	MONSIEUR	Prénom(s)	YOUSSEF MOHAMED	
Nom d'usage		Nb de parts ou actions	50	% de détention	50,00
Naissance					
Date	20/08/1990	N° Département	99	Commune	M'SAKEN Pays TUNISIE
Adresse (N°, type et libellé voie)	16 RUE DE DOUAI				
Code Postal	75009	Commune	PARIS	Pays	FRANCE

Imprimé 2033G du 20/07/2025

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)					
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905		Formulaire néant	X	
Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN (si société établie enFrance)		% de détention			
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059H du 20/07/2025

2059 H OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL

Formulaire néant	X

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si sociétéétablie en France)				% de détention	
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059I du 20/07/2025

2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL

Formulaire néant	X

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2069RCI du 20/07/2025

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE — 2069RCI

Au titre d'un exercice ou d'une année civile	
Néant	X
PME au sens communautaire	

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	

I : RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

I.1 Crédits d'impôts

Crédit d'impôt	Montant

I.2 Réduction d'impôt en faveur du mécénat (complément)

- Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
- Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

I.3 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II : CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS

(Utilisation de la valeur AUT : Autres crédits d'impôts)

III : CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV : MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	